



LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 7 juillet 2026

Fête nationale : demandez le programme !

Comme chaque année, la Ville de Limoges célèbre la Fête nationale avec des animations à compter du lundi 13 juillet. Les modalités de circulation et de stationnement des véhicules sont modifiées à cette occasion.

Au programme des festivités :

Les festivités débuteront le lundi 13 juillet à **17h place Jourdan**, par une **cérémonie officielle et le défilé militaire**.

À partir de 20h30, au Champ-de-Juillet, spectacle musical animé par The Hoppinjohns, un groupe de musique soul et funk.

Puis vers 22h30 (à la tombée de la nuit), lancement du feu d'artifice.

Enfin, vers 23h, le feu d'artifice sera suivi d'un bal populaire en plein air animé par le groupe Aloha.



Les dispositions relatives au stationnement et à la circulation :

À l'occasion des festivités et de la commémoration du 13 juillet le stationnement des véhicules sera provisoirement interdit :

- **Du 11 juillet à 6h au 15 juillet à 12h** (fête foraine), sur la moitié de l'esplanade du Champ-de-Juillet (angle cours Vergniaud - cours Gay-Lussac y compris la contre allée côté cours Gay-Lussac).
- **Du 12 juillet à 6h au 14 juillet à 12h** (bal), sur la moitié de l'esplanade du Champ-de-Juillet (angle cours Vergniaud - cours Bugeaud y compris la contre allée côté cours Bugeaud).
- **Du 12 juillet à 18h au 13 juillet à 19h** (commémoration), place Jourdan et avenue Garibaldi (entre le carrefour Tourny et le cours Bugeaud).
- **Du 12 juillet à 18h au 14 juillet à 3h**, impasse et rue d'Isly (entre la rue des Feuillants et la place Jourdan et entre la rue des Feuillants et le cours Bugeaud), rue des Feuillants, rue de Brettes, cours Jourdan, avenue du Général de Gaulle, cours Bugeaud, cours Gay-Lussac, cours Vergniaud, rue du Général Beyrand, rue Armand-Barbès (entre la rue de Châteauroux et le cours Gay-Lusac), impasse Saint-Exupéry, rue Pétoniaud-Dubos (entre la rue de Châteauroux et le cours Gay-Lusac), avenue du Général du Bessol, place Maison-Dieu, avenue de la Libération (entre l'avenue Garibaldi et le cours Vergniaud), rampe des Bénédictins et boulevard Carnot (du n°2 au n°6 sur une longueur de 60m pour le stationnement des bus).



LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 7 juillet 2026

À cette même occasion, la circulation des véhicules sera provisoirement interdite :

- **Le 13 juillet de 8h à 20h** (montage de l'estrade), place Jourdan (de l'avenue Garibaldi au cours Jourdan et du n°29 au n°24).
- **Le 13 juillet de 20h à 22h** (démontage de l'estrade), place Jourdan (entre et dans le sens cours Jourdan > avenue Garibaldi sur les 2 voies de circulation les plus proches de la rue d'Isly, voie de bus incluse).
- **Du 13 juillet à 8h au 14 juillet à 3h** (commémoration), rue d'Isly (entre la rue des Feuillants et la place Jourdan).
- **Du 13 juillet à 14h au 14 juillet à 3h** (commémoration), impasse et rue d'Isly (entre la rue des Feuillants et le cours Bugeaud), cours Jourdan, rue des Feuillants, rue de Brettes, place Jourdan (entre et dans le sens avenue des Bénédictins > boulevard de Fleurus), avenue Garibaldi (entre le carrefour Tourny et le cours Bugeaud, réouverture dès que la déambulation sera terminée).
- **Du 13 juillet à 20h au 14 juillet à 1h** (feu d'artifice), avenue du Général de Gaulle, cours Bugeaud, cours Gay-Lussac, rue du Général Beyrand, rue Armand-Barbès (entre la rue de Châteauroux et le cours Gay-Lussac), impasse Saint-Exupéry, rue Pétoniaud-Dubos (entre la rue de Châteauroux et le cours Gay-Lussac), avenue du général du Bessol, place Maison-Dieu, rampe des Bénédictins (entre l'avenue du Général de Gaulle et l'allée de Seto).
- **Du 13 juillet à 20h au 14 juillet à 3h** (bal), cours Vergniaud, avenue de la Libération (entre l'avenue Garibaldi et le cours Vergniaud).

Dans le cadre du feu d'artifice, l'accès aux piétons sera provisoirement interdit :

- **Du 11 juillet à 18h au 14 juillet à 12h**, dans les jardins du Champ-de-Juillet.
- **Du 13 juillet à 20h jusqu'à la fin du feu d'artifice**, à l'intérieur du périmètre de sécurité délimité par : le cours Bugeaud (entre le n°17 et la place Maison-Dieu), le cours Gay-Lussac (entre l'impasse Saint-Exupéry et la place Maison-Dieu), la place Maison-Dieu (entre le cours Bugeaud et la voie non dénommée reliant le cours Gay-Lussac à la place Maison-Dieu, sur une largeur de 15m).

2

Contact presse Ville de Limoges :
Claire PAROT
Attachée de presse
05 55 45 60 49 / claire.parot@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : [limoges.fr](https://www.limoges.fr)



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



villedelimoges



/ville_de_limoges



Ville de Limoges